



COFIL n°3 – Compte-rendu

Nouméa, le 18 juillet 2014

Projet financé par :



Union Européenne

Le comité de pilotage du projet INTEGRE a tenu sa troisième réunion au Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS) à Nouméa, le 18 juillet 2014.

I Contexte et objectifs de la réunion

Ce comité de pilotage visait à valider le plan d'actions (PA) élaboré par les Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) avec l'appui de l'équipe de coordination. Il se tient, conformément aux obligations qui y sont mentionnées, dans les 18 mois suivant la signature de la convention de contribution et ouvre la période de deux mois pendant laquelle doivent être signés les protocoles d'accord entre la CPS et les ordonnateurs territoriaux, qui permettront de lancer la mise en œuvre des plans d'actions par territoire.

La liste des participants est précisée en annexe 1. Des trois PTOM, seul Wallis et Futuna (WF) n'a pu être représenté, en raison du blocage des liaisons aériennes par un mouvement de grève sur le territoire.

La présidente a ouvert la séance en remerciant la CPS pour son accueil. La CPS a souligné l'importance du projet INTEGRE qui mettait en valeur le travail réalisé avec l'UE pour les PTOM et qui devait améliorer la régionalisation en renforçant l'insertion des PTOM. La Commission européenne a remarqué que l'adoption des plans d'actions était un moment critique pour le projet, et que l'Union Européenne (UE) serait attentive à ce que des actions concrètes aient lieu sur le terrain, et à ce que des indicateurs de suivi satisfaisants permettent d'évaluer les avancées du projet.

La présidente a présenté l'objectif de cette réunion qui consiste en la validation d'un maximum d'actions afin de permettre notamment de construire les protocoles d'accord qui doivent, selon les termes de la Convention de contribution, être signés au plus tard le 18 septembre 2014 (2 mois après ce troisième COPIL). Une partie des programmations budgétaires des plans d'action est encore en suspens : elle sera à finaliser pour proposition au COPIL avant le 15 décembre. Un COPIL « virtuel » (par email) se tiendra en fin d'année afin de valider les plans finalisés. Ils pourront, le cas échéant, faire l'objet d'avenants aux protocoles d'accord.

II Validation du Plan d'actions INTEGRE

Les validations ont été effectuées étape par étape : les activités de la composante 1 (C1 - composante régionale) d'abord, puis celles de la composante 2 (C2 - plans d'actions des sites pilotes), et enfin le plan d'actions du projet dans son ensemble (volet communication, cadre logique alimenté par les tableaux d'évaluation des PTOM).

II.1 Structure du plan d'actions

Le plan d'action est composé des parties suivantes, qui forment un tout :

Plan d'actions global :

- Un plan narratif, incluant stratégie et plan de communication
- Le tableau d'activités de la composante 1 (comprenant budget et calendrier)
- Les fiches activités le cas échéant, ou les documents afférents aux activités (exemple : cahier des charges C1.6)
- Le budget global, incluant le détail du plan de communication
- Le cadre logique global du projet

Quatre plans d'actions « PTOM » soit un par PTOM :

- Un plan narratif
- Un tableau d'activités transversales (comprenant budget et calendrier)
- Les fiches activités transversales correspondantes
- Un tableau d'évaluation

Neuf plans d'actions « sites » soit un par site pilote :

- Un tableau d'activités (comprenant budget et calendrier)
- Les fiches activités correspondantes

→ Validation de la structure du plan d'actions

II.2 Activités de la composante 1

Ainsi que validé lors du COPIL n°2, cette composante comprend 6 grandes activités, pour un budget de 1 650 000 € :

- Activités C1.1 – 450 000 € : ateliers INTEGRE. 5 ateliers sont prévus. Le premier, méthodologique, a permis de lancer le projet et de partager les méthodes avec les services administratifs responsables et l'appui d'experts de la région. Les trois suivants seront des ateliers techniques, ils se tiendront dans les PTOM sur des thèmes identifiés par ceux-ci. Le prochain se tiendra en Polynésie française (PF), sur le thème du tourisme durable, en mars 2015 afin de tenir compte des rotations du Claymore II. Le dernier atelier, qui sera un atelier de bilan et de capitalisation, pourra être couplé avec le troisième atelier technique.
- Activités C1.2 – 500 000 € : échanges régionaux sur des thématiques identifiées. L'objectif est de mieux intégrer les réseaux régionaux et de les renforcer en apportant une expertise complémentaire aux PTOM sur les thèmes identifiés. Les trois thèmes ont été validés :
 - o Développement d'un réseau de fermes pilotes « bio » : 250 000 € INTEGRE + cofinancements + 170 000 € par PTOM français, pris sur la part de la C2 non répartie. Ce projet est déjà bien abouti et les actions pourront débuter dès signature des protocoles d'accord et conventions. La partie transversal du projet (250 000€, soit 100 000€/an sur 2 ans et demi) sera consacrée à l'harmonisation des protocoles d'expérimentation sur les 3 territoires, la capitalisation et la valorisation des résultats des territoires à l'échelle du Pacifique et l'organisation de 3 ateliers techniques internationaux.
 - o Changement climatique : 100 000 € : le principe d'un travail sur le sujet, proposé par la Nouvelle-Calédonie (NC) a été validé. Les PTOM devront proposer des fiches activités à l'échelle transversale (PTOM), pour un maximum de 100 000 € par territoire (à prendre sur la part C2 non répartie) pour le mois de septembre et le gouvernement de Nouvelle-Calédonie élaborera la fiche régionale (150 000 € INTEGRE + cofinancements) pour le mois d'octobre. Au niveau des PTOM, la Nouvelle-Calédonie a présenté son projet, basé sur la continuation d'une action en démarrage : il s'agira sur la base d'une caractérisation des effets

- du changement climatique (action en démarrage sur fonds Pacifique), de travailler à la rédaction d'une stratégie territoriale d'adaptation, en complément du schéma énergie climat en cours d'adoption. La Polynésie française se montre très favorable à cette action et souhaite développer un volet communication et sensibilisation au changement climatique auprès des populations avec le soutien du Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE) et de la CPS ;
- Déchets : 100 000 € : le travail sur ce thème a été validé après discussion concernant le porteur du projet (la Polynésie française s'interrogeant sur la pertinence de proposer la coordination au PROE), avec quelques pistes de thèmes à creuser par PTOM (dépollution du lagon, export des déchets recyclables, prévention des déchets plastiques...). L'équipe recueillera les fiches transversales – PTOM pour le mois de septembre et prendra contact avec le PROE afin de définir dans quelles conditions celui-ci pourrait assurer le leadership de cette action à l'échelle régionale ;
 - Réseau polynésien : la structuration du réseau polynésien pourrait également recevoir un appui d'INTEGRE. Ce projet est à l'étude ;
 - La construction d'un indicateur de suivi de l'intégration des PTOM aux réseaux régionaux sera concomitante : il s'agira dans un premier temps de dresser une cartographie des réseaux existants, de mesurer le niveau de participation des PTOM, d'évaluer le niveau souhaité, et d'identifier les pistes complémentaires d'amélioration. Le suivi de cet indicateur permettra de mesurer l'efficacité du projet et d'ajuster les actions ;
- **Activité C1.3 : 125 000 € INTEGRE + cofinancements : définir et porter un cadre régional de la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC).** Cette activité, menée de concert avec le projet associé RESCCUE, vise, en capitalisant sur les projets de gestion intégrée des zones côtières dans la région, à promouvoir un cadre régional de la GIZC dans le Pacifique, afin notamment de permettre aux projets de ne pas « partir de zéro », mais bien de gagner en temps et en efficacité. Il s'agira tout d'abord d'identifier la nature du cadre souhaité, ainsi que d'obtenir un accord politique à l'échelle régionale ainsi qu'un porteur. Un bilan des actions existantes sera effectué à l'échelle mondiale, les spécificités du Pacifique, ainsi que celles des différentes îles seront identifiées afin de rendre l'outil opérationnel. Ce premier travail d'exploration a été validé. Les représentants de Pitcairn (PN) insistent sur la spécificité de leur territoire, isolé et très peu peuplé. La proposition finale de cette activité devra pouvoir s'adapter aux différents types de profils des îles du pacifique, et les profils environnementaux réalisés pour les PTOM et la région Pacifique seront utilisés.
 - **Activités C1.4 et C1.5 : soutien au processus de planification et capitalisation.** Cette activité sera menée par une équipe d'experts conseils. Le cahier des charges sera rédigé au cours des mois à venir par l'équipe de coordination, qui prendra en compte les demandes à exprimer dans ce laps de temps par les PTOM et le soumettra au comité de pilotage (en Nouvelle-Calédonie, les Provinces seront également consultées), qui validera par voie électronique avant le lancement de l'appel d'offre.
 - **Activités C1.6 : 120 000 € (+ cofinancements) : échanges bilatéraux.** Cette activité doit permettre de soutenir les initiatives des sites dans leur recherche d'expertise et d'échanges sur les thèmes identifiés dans les plans d'actions. Elle permettra notamment de créer des liens avec des sites miroirs de la région. Un appel à projet sera publié sur le site de la CPS et diffusé par les coordinatrices au niveau des sites *via* notamment les comités locaux. La structure de l'appel à projets se veut simple,

ainsi que leur mise en œuvre et suivi : les coordinatrices apporteront leur soutien aux porteurs de projet (la coordinatrice Polynésie française appuiera les porteurs de Pitcairn, la coordinatrice Pitcairn étant la coordinatrice du projet, elle fera partie du comité de sélection). Les rapports attendus sont formatés dans l'appel à projets. Le principe d'un appel à projet est validé avec le présent compte-rendu. La composition du comité de sélection (qui comprendra un représentant de chaque OT et la coordinatrice du projet) sera validée par le COPIL virtuel de décembre. Il sera investi de la responsabilité du COPIL et sélectionnera, entre le 1^{er} janvier et le 15 mars 2015, parmi les propositions reçues au cours de l'année 2014 celles qui démarreront le 1^{er} avril 2015. Un premier bilan d'activités sera présenté au COPIL de juin 2015, au cours duquel il sera décidé de reconduire ou non l'opération pour 2015-2016. Pitcairn souligne le besoin de protocole le plus simple possible pour limiter la bureaucratie déjà importante du projet INTEGRE.

→ Validation des activités de la composante 1

→ Compléments à apporter et valider en COPIL virtuel

II.3 Activités de la composante 2 : plans d'actions des sites

Les plans d'actions présentés par les PTOM ont été partiellement validés plusieurs points restant en attente :

- Plan d'actions NC : le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) a fait part de la position de la province Nord, qui reste la même que celle évoquée en Comité de Coordination Technique Territorial (CCTT), à savoir « le recrutement de personnel en charge de l'animation, celle-ci étant la garante de la bonne mise en œuvre des actions concrètes sur le terrain prévue dans les plans de gestion du site ». Le COPIL demande néanmoins à la province Nord de rééquilibrer son projet en diminuant la part des ressources humaines (très élevée dans la proposition actuelle : 78%) au profit d'activités de terrain bénéficiant directement aux populations. La Commission européenne a rappelé que, même s'il n'y a pas de règle stricte sur le sujet, il est essentiel de mener des actions pouvant être directement valorisées sur le terrain, avec des résultats clairement évalués. Le plan d'action n'est donc pas validé. Une nouvelle proposition est attendue d'ici un mois pour pouvoir être validée et intégrée au protocole d'accord devant être signé mi-septembre au plus tard. Une partie des activités pourra cependant être présentée au COPIL de fin décembre ;
- Activités complémentaires à PN et en PF : de nouvelles propositions sont en élaboration, elles pourront être présentées pour validation en e-COPIL. Montants concernés :
 - o PF : 130 000 € à Opunohu, 120 000 € à Raiatea-Tahaa, 196 000 € à Tiarapu,
 - o PN : 25 000 € (40 000 NZD)
- Activités en cours de révision à WF : 123 000 € à Wallis (filière de valorisation des déchets verts et organiques, gestion des activités lagunaires) + une action prioritaire à Futuna (125 000 € pour l'équipement du Centre d'Enfouissement Technique - CET) ;

- Compléments attendus pour la Nouvelle-Calédonie :
 - o Province Sud (site « Grand Sud ») : 249 000 € - action à affiner et valider au niveau politique : « participation à la gestion de pression liée à la fréquentation sur les milieux marins et côtiers du Grand lagon sud ». Le PA est validé dans les grandes lignes, le détail des actions reste à affiner pour respecter le principe de la gestion participative sur le site.
 - o Province Nord (site « Zone côtière Nord-Est ») : plan non validé en l'état (voir ci-dessus). Le CEN a souligné que la Province Nord souhaitait pouvoir utiliser l'intégralité de la somme concernée, qui fait partie de la part C2 répartie lui étant affectée par convention, et disposer du temps nécessaire à l'élaboration d'une fiche activité.
 - o Tous les protocoles d'accord devront être signés avant le 18 septembre en l'état au moment de la signature, les propositions alternatives, validées par les acteurs de terrain, pouvant être présentées pour validation par e-COPIL en fin d'année (avec avenants aux protocoles le cas échéant). Seules les actions validées par un protocole d'accord pourront être mises en œuvre.

➔ Les plans d'actions des PTOM et des sites sont partiellement validés, les protocoles d'accord (devant être signés dans les deux mois suivant ce troisième COPIL, délai prévu par Convention) concerneront les actions validées par le COPIL.

➔ Des compléments sont attendus pour validation en e-COPIL

III Validations globales :

III.1 Cadrage :

La structure des projets de protocoles d'accord, de convention de mise en œuvre et d'agrément a été présentée et a recueilli l'accord du comité de pilotage. Les protocoles d'accord sont prévus par les conventions de financement et de contribution. Ils doivent être signés dans les deux mois suivant la troisième réunion du comité de pilotage, soit avant le 18 septembre 2014.

Les conventions de mise en œuvre et les agréments permettront de cadrer le travail de la CPS avec les opérateurs (respectivement « opérateurs gestionnaires » recevant des fonds et « opérateurs techniques » responsables d'actions pour lesquelles les fonds seront gérés directement par la CPS) pour la mise en œuvre des activités.

➔ Structure des protocoles et conventions validées

➔ Signature des protocoles à effectuer dans les deux mois (avant le 18 septembre 2014), *obligation contractuelle de la convention de contribution et de la convention de financement.*

III.2 Plan de communication :

La stratégie et le plan de communication sont inclus dans le plan d'actions narratif et le plan, comprenant une partie « publication » et une partie « visibilité », conformément aux demandes de la convention de contribution, est détaillé dans un tableau spécifique. Ils ont été validés.

La première réalisation du volet « visibilité » a été exposée en détails : le site Internet est en cours de finalisation, il sera opérationnel en octobre 2014, suite à une « bascule » vers le site de la CPS en septembre. Quelques ajustements y ont été demandés :

- Mention « projet financé par » devant le drapeau de l'UE, conformément au manuel de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne ;
- Lien vers la CPS : à placer au niveau du logo de la CPS ;
- Lien vers le site de la délégation de l'UE pour le Pacifique au niveau du logo de l'UE ;
- Inclusion d'une revue de presse ;
- Validation des contenus par les PTOM pour les parties les concernant avant publication.

Le site Internet est destiné au grand public autant qu'aux opérateurs et services impliqués dans la mise en œuvre du projet. Pour autant, par souci de transparence, il n'est pas prévu de système de mot de passe : l'ensemble du site sera consultable de manière ouverte.

- ➔ Validation de la stratégie et du plan de communication
- ➔ Validation de la structure du site Internet

III.3 Budget global :

Le budget prévisionnel est conforme aux requêtes de la convention de contribution. Il a été adopté par le COPIL.

Sa décomposition est à rappeler, notamment en ce qui concerne la répartition du budget de la composante 2. Celui-ci est réparti *a minima* entre les PTOM par la convention de contribution (30% minimum pour la NC et la PF, 15% minimum pour WF, 3% minimum pour PN). Reste donc une part non répartie de 1 128 000 €. L'objectif était de ménager une part de souplesse afin d'encourager les sites sur lesquels les activités « avancent » bien. Certaines actions, toutefois, ont été budgétées sur cette part :

- Les activités transversales de la C1.2 (« fermes bio » : 170 000 €/PTOM pour NC, PF et WF, montants encore à évaluer pour les autres thèmes)
- Les activités transversales de la NC (56 000 €)
- Le transport de matériels vers Pitcairn (25 000 €).

Il reste ainsi un budget de 442 850 € non attribué sur la composante 2. Un équilibre sera recherché dans sa répartition tout en valorisant (ainsi que cette enveloppe complémentaire avait été conçue) les projets qui « avancent » le mieux.

Le bilan suivant présente la « consommation budgétaire » de la composante 2 :

	<i>Part répartie :</i> 5 720 000 €	Budgets prévisionnels	<i>Reste sur part répartie :</i>	<i>Prévu sur part non répartie</i>
PF - transversal				171 413 €
PF - Opunohu		372 571 €		
PF - Raïatea - Tahaa	1 716 000 €	508 062 €	444 781 €	
PF - Tairapu		390 585 €		
NC - transversal				323 516 €
NC - ZCNE		552 242 €*		
NC - Grand Sud	1 716 000 €	569 840 €*	24 077 €	
NC - Ouvéa Beutemps-Beaupré		569 840 €		
WF - transversal		233 000 €		
WF - Wallis	858 000 €	487 505 €	296 €	295 000€
WF - Futuna		137 199 €		
PN	171 600 €	146 300 €	25 300 €	25 621€

Il faut souligner enfin que l'engagement contractuel concerne les grandes lignes budgétaires telles que définies par la convention de contribution, non les précisions apportées *via* les plans d'actions : des ajustements pourront être effectués en informant le COPIL. (*NB : plans ZCNE et Grand sud non validés)

III.4 Cadre logique :

Le cadre logique du projet n'a pas été présenté dans le détail afin de laisser aux membres du COPIL le temps de le regarder en détails et de le valider avec le présent compte-rendu. Il a en effet été élaboré tardivement, suite notamment aux validations tardives des plans d'actions des sites qui doivent l'alimenter.

La structure en a été validée :

- Un cadre logique global, prévoyant des indicateurs pour chacun des 16 résultats attendus du projet.
- Un tableau d'évaluation par PTOM, qui permettra d'alimenter ces indicateurs globaux par les résultats obtenus au niveau des sites pilotes et des PTOM.

En vue de la validation du cadre logique par celle du présent compte-rendu, des compléments peuvent être apportés par les membres du COPIL.

➔ Validation de la structure du cadre logique
➔ Validation de son contenu avec le présent CR

III.5 Calendrier et feuille de route :

Le calendrier global du projet est ainsi validé. La feuille de route pour 2014-2015 découlant des validations ci-dessus est présentée dans le tableau suivant (également joint en annexe sous format Excel).

		2014						2015						
mois de l'année		7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7
mois du prg		11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
période de mise en œuvre: 43 mois														
période d'exécution: jusqu'à paiement du solde														
dates clefs, pilotage	3ème COPIL - annuel						e-COPI: validation des compléments							COPIL annuel
		CCTT												CCTT
	signatures des protocoles d'accord							avenants éventuels						
	élaboration et signature des conventions de mise en œuvre et agréments							signatures de CMO et Agr						
rappports		A		trim				trim			trim			A
remise de rapports narratifs et financiers par les opérateurs:														
composante 2														
plans et actions C2	mise en œuvre des actions validées													
	compléments (à valider en CL, CCTT)						validation	mise en œuvre des compléments validés						
composante 1														
ateliers INTEGRE											Polynésie française: atelier tourisme durable			
C1.2: échanges régionaux														
agriculture bio	élaboration	fiches PTOM	fiche régionale				validation							
changement déchets	élaboration	fiches PTOM	fiche régionale				validation							
réseau	étude et élaboration													
élaboration d'un						rédaction du sujet de stage					stage			
C1.3 cadre régional														
prises de choix du type études														
C1.4 appui méthodologique														
élaboration du appel d'offres accompagnement							validation				sélection			
C1.5 capitalisation														
C1.6 soutien aux initiatives des sites														
appel à projets sélection par le échanges														
Communication - visibilité														
actions de visibilité														
site Internet														
	finalisation													
	lancement													
	ve du site													
colloques														
	SIDS (?)													
	projets européens													
	CRGA													
publications														
documents du projet														
	CR et PA	publication					PA complétés							
	document de ateliers	finalisation						diffusion					CR de l'atelier	

IV Bilan :

Bilan des validations

Activité	Validation COPIL n°3	Validation avec le CR	Validation e-COPIL (décembre 2014)
C1.1	X		
C1.2	X		Activités changement climatique et déchets : - Activités transversales PTOM (C2 non rép) - Activités transversales région (C1.2)
C1.3	X		Point d'avancement
C1.4	X		Cahier des charges
C1.5	X		
C1.6		X	Composition du CS
C2. PA NC	X	X si possible	Province Nord – site ZCNE : Province Sud – site Grand Sud :
C2.PA PN	X		Activités complémentaires
C2.PA WF	X		Activités complémentaires Actions prioritaires (sur C2 non rép)
C2.PA PF	X		Activités complémentaires
Cadre logique et tableaux d'évaluation		X	
Budget global	X		
Feuille de route (calendrier de l'année 2014-2015)		X	

Date et lieu du prochain COPIL :

Papeete, juin 2015 (date à fixer en fonction des rotations du Claymore II).

Liste des annexes :

- annexe 1 : liste des participants
- annexe 2 : pièces jointes au présent CR

Annexe 1 : liste des participants au troisième comité de pilotage, Nouméa, 18 juillet 2014 :

Membres votants du Comité de pilotage :

- Pour l'Ordonnateur régional suppléant – Polynésie française : Mme Nicole Lévesques, adjointe au chef de la délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique
- Pour l'Ordonnateur territorial – Nouvelle-Calédonie : Mme Anne-Claire Goarant, Chargée de mission pour la coopération multilatérale et les organisations régionales, Service de la coopération régionale et des relations extérieures du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
- Pour l'Ordonnateur territorial – Pitcairn : l'ordonnateur territorial suppléant, vice-gouverneur de Pitcairn, M. Kevin Lynch
- Pour l'Ordonnateur territorial – Polynésie française : M. Engel Raygadas, conseiller technique du ministre de du tourisme, de l'écologie, de la culture et des transports aériens
- Pour l'Ordonnateur territorial – Wallis et Futuna : abs.
- Pour le service technique référent – Nouvelle-Calédonie : Mme Nathalie Baillon, directrice du CEN
- Pour le service technique référent – Pitcairn : M. Evan Dunn, Pitcairn Island Office
- Pour le service technique référent – Polynésie française : abs.
- Pour le service technique référent – Wallis et Futuna : abs.

Membres observateurs :

- M. Cameron Diver, directeur général adjoint, Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
- M. Efstratios Pegidis, chef du bureau de la Commission européenne pour les PTOM du Pacifique
- Madame Mechthild Kronen, bureau de la Commission européenne pour les PTOM du Pacifique
- Madame Alice Fracchia, bureau de la Commission européenne pour les PTOM du Pacifique

Equipe INTEGRE :

- Mme Caroline Vieux, coordonnatrice INTEGRE pour la Polynésie française
- Mme Julie Petit, coordonnatrice INTEGRE pour Wallis et Futuna
- Mme Yolaine Bouteiller, coordonnatrice INTEGRE pour la Nouvelle-Calédonie
- Mme Delphine Leguerrier, coordonnatrice du projet, coordinatrice INTEGRE pour Pitcairn
- Mme Gaétane Faïon, assistante du projet INTEGRE
- Mlle Mahana Baudic, stagiaire dans l'équipe du projet.

Observateurs :

- M. Raphaël Billé, CPS, coordonnateur du projet RESCCUE
- M. Georges De Noni, directeur de l'Institut de Recherche et de Développement - IRD
- M. Pierre-Yves Lemeur, anthropologue à l'IRD

- M. Jean-François Marini, IRD, coordonnateur du projet PACE-Net Plus
- M. Emmanuel Coutures, Direction de l'Environnement, Province sud
- M. François Japiot, CANC
- M. Clément Gandet, CANC
- Mme Manina TEHEI, Chargée d'études, Province Sud
- M Luen IOPUE, province des Iles
- M. Bernard Rigo, Université de Nouvelle-Calédonie - UNC

Annexe 2 : Liste des pièces jointes :

- PJ 1 : support des présentations faites lors de la réunion (français uniquement)
- PJ 2 : appel à projet C1.6
- PJ 3 : calendrier de l'année 2014-2015 (feuille de route) et calendrier global du projet (fichier Excel)
- PJ 4 : cadre logique du projet
- plans d'actions (seront diffusés en format électronique uniquement *via* le site internet)
- comptes rendus des CCTT des PTOM concernant les PA proposés au COPIL (*seront transmis après validation*)